

17ème Congrès du Snfocos à Lyon 14 au 17 mars 2011

Résolution de la Section professionnelle des médecins, pharmaciens, biologistes, des centres d'examens de santé et des établissements de la sécurité sociale

Respect de la Déontologie médicale et Contrat de travail

- 1- la SP renouvelle son attachement à l'avenant de 1977 de la CCN des employés et cadres, garant de l'indépendance médicale,
- 2- La SP constate que de nombreux collègues exercent encore comme vacataires. Nous demandons leur intégration dans la Convention Collective Nationale.
- 3- La classification de 2004, une classification au rabais, appliquée au rabais.
 - Le niveau de médecin directeur est trop souvent bafoué par les directions d'organismes et par l'UCANSS elle-même ; celle-ci, dans ses publications de postes annonce souvent des postes de médecins directeurs au niveau 11E.
 - Les DU (diplômes universitaires) ne sont pas toujours reconnus alors que le texte de 2004 prévoit des points de compétences spécifiques.
 - La SP constate que l'applicatif ALINEA constituant une formalisation contrainte de l'EAEA et comprenant une évaluation de la pratique médicale est contraire au code de déontologie, pour les mêmes raisons elle s'inquiète des évolutions d'ALLIFORME.

Salaires

L'absence de revalorisation conduit à un décalage important entre les salaires versés aux médecins de l'Institution par rapport à ceux des autres structures.

De ce fait, de nombreux collègues et notamment les plus jeunes sont amenés à quitter nos établissements et centres d'examens de santé.

Cette pénurie obère directement l'avenir de nos structures.

Il s'agit donc d'un problème urgent et prioritaire.

La SP considère que l'ensemble de ces questions nécessitent à nouveau une intervention auprès de l'UCANSS mais aussi de la CNAM dont la responsabilité est directement engagée.

CES

La SP renouvelle son attachement au bilan de santé gratuit dû à tout assuré en vertu de l'ordonnance de 1945, cadre juridique qui fonde l'existence des CES ainsi que l'emploi des médecins, biologistes, dentistes de ces structures.

La SP s'alarme de la politique actuelle de la CNAM qui tend à diminuer sans cesse le nombre de bilans et condamne les initiatives tendant à éloigner les CES de leur mission initiale.

La SP s'indigne que nous devions, année après année défendre et justifier un moyen de prévention indispensable à la population et unanimement reconnu par elle.

La SP prône le développement qualitatif et quantitatif du bilan de santé.

Aussi, la SP met en garde contre des actions des pouvoirs publics (ministère, ARS, CNAM) qui, sous couvert d'innovation aboutissent à pomper ou restreindre les moyens des CES.

Il en est notamment ainsi pour l'Education Thérapeutique du patient diabétique engagée dans les CES et pour laquelle les chiffres officiels annoncent le calcul suivant : pour 60 diabétiques connus suivis en ETP du diabète, 1200 bilans de santé doivent être supprimés. Le financement annoncé par patient diabétique pris en charge en ETP est de 300 euros soit le prix moyen d'un bilan de santé.

Le budget nécessaire sera donc 20 fois moindre, ce qui annonce des coupes budgétaires majeures L'ETP étant assumée par des infirmières ou personnels non médicaux formés directement par l'Institution (CETAF), ce sont les postes de médecins qui sont directement menacés.

L'ETP réduit également considérablement les examens biologiques avec pour conséquence une baisse d'activité des laboratoires pesant sur leur avenir.

La SP se doit d'informer et d'alerter les confrères et de saisir la CNAM avec le bureau national du SNFOCOS.

Les établissements

Les établissements de la Sécurité Sociale accueillent des malades qui ont des pathologies complexes ou multiples et qui sont souvent confrontés à des situations sociales difficiles.

Les médecins des établissements sont attachés à maintenir ces missions, ils dénoncent, le manque de moyens, une T2A qui, dans les établissements de suite de soins et de réadaptation est particulièrement défavorable à la spécificité des malades, les plans de retour à l'équilibre qui visent encore à diminuer le personnel médical et para médical et à choisir les patients moins coûteux.

Plusieurs établissements et non des moindres (comme BROLLES, COUBERT) sont directement touchés par des plans de restructurations ou par l'absence de rénovation. Ces établissements ayant des vocations médicales spécifiques, leur disparition serait catastrophique pour la prise en charge des malades.

La SP estime que la responsabilité de la CNAM est directement posée, celle-ci doit consacrer les moyens nécessaires à la pérennité des locaux et ne peut se désengager de la qualité de la prise en charge des malades. *

Le Bureau de notre section professionnelle est composé de :

BRIGAND Alain
BARRY Claire
GREANI Yves
LEMOINE Francis
PILLET Louis

Le secrétariat est assuré par **Marie-José ALLIOT**.

** Depuis la tenue du Congrès, conformément à ce mandat une rencontre de notre Section Professionnelle avec une représentation de notre confédération et de notre bureau national a pu avoir lieu avec le directeur de la CNAM et le directeur chargé des établissements.*